

Confessons-nous donc !

Le pape François dit de la confession : « *C'est un don de l'Esprit Saint qui nous comble de La fontaine de miséricorde et de grâce qui jette sans cesse du cœur grand ouvert du Christ crucifié est ressuscité* »¹.

Par l'absolution sacramentelle du prêtre, qui agit au nom et place du Christ, Dieu accorde le pardon des péchés, il guérit les plaies de l'âme, il fortifie.

« *À tout péché miséricorde* » dit le dicton. Il n'y a pas de péchés, fussent-ils les plus horribles, qui ne soient pas pardonnés au pécheur repentant.

Souvenons-nous de Dimas, le larron crucifié aux côtés de Jésus, pour un crime de sang peut-être. Contrit, il était le soir même au paradis.

Confessons-nous donc plus souvent ou... revenons au sacrement !

Dans la confession il se répète ce que Jésus disait à ses apôtres : « *Je voyais Satan tombé du ciel comme un éclair* »². La confession est aussi l'occasion d'un bref accompagnement spirituel (qui se peut se prolonger hors du sacrement).

François dit encore : « *Il est important que, dans un confessionnal, je me place devant un prêtre qui représente Jésus, que je m'agenouille face à notre Mère l'Église, appelée à distribuer la miséricorde de Dieu. Il y a une objectivité dans le geste de s'agenouiller devant un prêtre qui, à ce moment-là, devient l'instrument par lequel la grâce me parvient et me guérit* ».

Comment bien (ou mieux) se confesser (en deux mots). D'abord en s'y décidant ! Parce que nous avons offensé Dieu. Saint Jean écrit : « Celui qui dit qu'il est sans péché est un menteur »³. Un saint confiait : « ... *l'on sent que le péché ne se réduit pas à une petite "faute d'orthographe" : mais que c'est crucifier, déchirer à coups de marteau les mains et les pieds du Fils de Dieu, et lui faire éclater le cœur* »⁴. Alors... un examen de conscience sincère et courageux, la contrition, un aveu au confesseur qui soit clair, concis, concret, complet, l'accomplissement de la pénitence imposé ; et réparer, faire pénitence.

Confessons-nous fréquemment ! Pas de loin en loin... et plus souvent qu'une fois l'an comme l'Église l'impose maternellement. Le catéchisme de l'Église catholique précise : « « Tout fidèle est tenu par l'obligation de confesser ses péchés au moins une fois par an » — sous peine de péché grave d'ailleurs⁵.

Le Père Sevin priait ainsi le Seigneur : « *Donnez-nous le repentir, donnez-nous de nous convertir, et d'aimer sérieusement Jésus, votre doux Enfant* ».

¹ Audience générale, 19/2/2014.

² Luc 10, 18.

³ Jn

⁴ Saint Josémaria, *Sillon*, 993

⁵ n° 2042.